Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 28 avril 2026
Affichée / Publiée le 28/04/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	20
Absents :	**7**
Procurations :	6
Votants :	26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260504-DCM04052026043-DE

LE QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Agnès GODREUIL, Valérie HAMONIC, Régis BOUGIS, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Pierre PIRON, Alexis FAUCHEUX.

EXCUSÉS : Jean-Paul RONSIN, Jean RONSIN, Francine RABINIAUX, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Geoffroy CLAIN, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Jean-Paul RONSIN à Mathieu LEVILLAIN, Jean RONSIN à Raymond BLOUET, Francine RABINIAUX à Annick VIVIEN, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET, Geoffroy CLAIN à Régine LEFEUVRE, Mathias JOLY à Elisabeth ABADIE.

SECRETAIRE de SEANCE : Chrystel CAULET.

OBJET : BUDGET GENERAL 2026 ; RECTIFICATION DE L'AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT 2025 (N°2026-043)

Michel HALOUX, Adjoint aux Finances, rapporte que le conseil municipal a voté les Budgets Primitifs 2026 de la commune lors de sa séance du 2 mars 2026 sans avoir adopté les comptes administratifs 2025 lors de cette séance.
Pour le budget général, le BP 2026 a intégré la reprise de résultats provisoires de 2025. En effet, à cette date, le responsable du Service Gestion Comptable n'avait pas encore arrêté le compte de gestion 2025.
Le contrôle de légalité a demandé de rectifier ce budget en y intégrant les résultats provisoires établis par le Service de Gestion Comptable, conformes au Compte Administratif du maire.
Une délibération d'affectation des résultats provisoires 2025 est demandée, permettant de reporter ces résultats au Budget primitif 2026.

Il présente le résultat provisoire 2025 modifié comme suit :

Section Fonctionnement
Le résultat d'exécution provisoire 2025 du Budget Général a fait ressortir un résultat de fonctionnement de :

Solde de fonctionnement année 2025	158 777,72 €
Excédent Assainissement transféré	286 231,02 €

Total :	445 008,74 €

Monsieur Le Maire propose d'affecter le résultat provisoire 2025 de la manière suivante :
- au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » un montant de : 243 760,70 €,
- au compte 002 « Excédent antérieur reporté » un montant de : 201 248,04 €,

Section Investissement
Le résultat d'exécution provisoire 2025 du Budget Général a fait ressortir un résultat d'investissement de :

Solde d'investissement année 2025	163 688,92 €
Excédent Assainissement transféré	53 700,02 €
	---
	217 389,83 €

Le résultat de la clôture de l'exercice 2025, reprenant le résultat déficitaire à la clôture de l'exercice clos le 31/12/2024 de - 472 320,58 €, ressort donc à – 254 930,75 €

Monsieur Le Maire propose de reporter le résultat provisoire 2025 en dépense d'investissement au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » un montant de 254 930,75 €.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260504-DCM04052026043-DE

A l'unanimité, le conseil municipal :
- Etablit le résultat provisoire 2025 de la section de fonctionnement à 445 008,74 €,
- Décide d'affecter ce résultat provisoire 2025 de la section de fonctionnement comme suit :
  - 243 760,70 € au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
  - 201 248,04 € au compte 002 « Excédent antérieur reporté »,
- Etablit le résultat provisoire déficitaire 2025 de la section d'investissement à – 254 930,75 €,
- Décide d'affecter ce résultat provisoire 2025 de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement »,
- Charge Monsieur le maire de procéder aux écritures budgétaires afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)